



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Compétences de l'Observatoire de la formation des prix et de marges

Question écrite n° 37159

Texte de la question

M. Sylvain Templier interroge M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur l'étendue des compétences de l'Observatoire de la formation des prix et de marges. Les rapports publiés par l'OFPM démontrent que les données étudiées portent essentiellement sur le champ de la vente au détail de grandes et moyennes surfaces. En effet, la méthodologie est basée sur l'exploitation des comptabilités des GMS. Les ventes représentées concernent donc en majorité des produits issus de « circuits longs ». Cependant, au vu de la segmentation des marchés, encouragée par la crise sanitaire, est-il juste de ne considérer que la vente en GMS ? Le rapport de l'OFPM, portant sur l'année 2020, indique clairement que la période de confinement a totalement modifié les modes de consommation alimentaire, allant même jusqu'à parler de « révolution douce dans les assiettes ». Effectivement, plusieurs chercheurs ont démontré que les confinements avaient entraîné une hausse très significative des modes de distribution en vente directe, sous l'effet d'une très forte demande auprès de producteurs locaux. Les circuits courts, grâce à leurs nombreux atouts (proximité, produits de saison, lien social) ont entraîné de nouveaux adeptes temporaires ou permanents. Un élargissement des compétences de l'OFPM aux « circuits courts » permettrait aux parlementaires d'avoir une vision plus complète des réalités du monde agricole, et ce dans un contexte où de nouveaux agriculteurs veulent de plus en plus s'insérer dans ces circuits et où ces circuits sont amenés à se développer. De plus, la vente en circuit court est multiforme : ventes sur les marchés ou en bord de route, magasins de producteurs, magasins fournis directement par des producteurs, AMAP, *drives* fermiers, etc. Il y a donc tout intérêt à étudier la formation des prix et des marges dans ces pratiques de vente. Enfin, plus globalement, les informations du rapport transmis au Parlement peuvent paraître fermées au grand public. Or la diffusion de ces informations de manière intelligible et régulière pourrait permettre au consommateur de faire des choix plus éclairés. Il souhaiterait ainsi connaître sa position sur la proposition d'une évolution de l'observatoire dans son organisation et son champ de compétence, et ce afin de réellement prendre en compte la diversité des filières et des circuits de distribution.

Texte de la réponse

L'observatoire de la formation des prix et des marges des prix alimentaires (OFPM) étudie la décomposition du prix au détail majoritairement au travers du circuit grande et moyenne surfaces (GMS). Ce choix a été défini lors de la création de l'OFPM, en 2010, par la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche, au regard de la prépondérance de ce circuit de distribution. Ce périmètre peut être élargi. Ainsi, en ce qui concerne les fruits et légumes bio, qui sont étudiés depuis 2019 par l'OFPM avec des éléments publiés dans le dernier rapport de 2020, un travail est en cours sur les magasins spécialisés. La décomposition du prix de la filière « pain » inclut la GMS mais aussi la boulangerie artisanale et industrielle. Cependant, étudier l'émergence et le renforcement de certains circuits de distribution peut se heurter à des considérations méthodologiques non négligeables : il est nécessaire non seulement de s'informer sur ces circuits (leurs acteurs et leurs flux notamment) mais aussi de disposer de données (relevé de prix au détail) et de vérifier leur robustesse, leur historique, la nature de l'échantillon et son homogénéité. Il est exact que le confinement, et la crise sanitaire de manière plus générale, ont induit des bouleversements tout au long de la chaîne alimentaire depuis la production agricole jusqu'à la

consommation alimentaire des ménages recentrée sur la consommation à domicile. Le rapport 2020 de l'OFPM, publié en juin 2020 juste après le premier confinement, comprend à ce titre un carnet spécial qui constitue une première analyse de la manière dont les filières alimentaires et agricoles se sont adaptées à de nouvelles contraintes. Cependant, les données étant partielles et les séries incomplètes, le choix a été fait, contrairement à la méthode habituelle de l'observatoire, d'offrir une synthèse plus qualitative. En outre, l'étude de FranceAgriMer de 2020 intitulée « L'impact de la crise de la covid-19 sur la consommation alimentaire en France : parenthèse, accélérateur ou élément de rupture de tendances ? » montre que les transformations induites par la crise de la covid-19 sont plus complexes à appréhender. Ainsi, la crise a été favorable à la grande distribution qui a bénéficié des transferts d'achats de certains circuits qui ont dû fermer (hors domicile, marchés de plein vent interdits pendant une certaine période). Pendant le premier confinement, la grande distribution a augmenté son chiffre d'affaires de neuf pour cent sur le segment des produits de grande consommation et frais en libre-service. Toutefois, les hypermarchés ont connu une baisse de leur fréquentation dans la mesure où un certain nombre de consommateurs ont évité les magasins de grande taille éloignés de leur domicile. Les français ont opté pour les petites surfaces généralistes plus proches de leur domicile et d'autres ont opté pour les circuits dits « sans contact » : courses en ligne, en « drive » ou livraison à domicile. Les achats de produits issus de l'agriculture biologique ont connu une croissance soutenue et les achats « de proximité » sortent renforcés de la crise. Toutefois, ces tendances sont difficiles à objectiver car la part des produits français n'est pas connue via les outils de collecte de données sur les achats des ménages. Il est aussi difficile à ce stade de conclure avec certitude sur la pérennité, après la crise, des tendances de consommation. La communication des résultats et analyses de l'observatoire a lieu chaque année par la publication d'un rapport au Parlement. Ce rapport, qui comporte une synthèse de ses principales conclusions, est téléchargeable par tous sur le site de FranceAgriMer comme sur celui de l'OFPM. Suite à cette publication, une conférence de presse est organisée. Elle permet de donner une plus forte résonance aux travaux de l'observatoire : en effet, les données de l'OFPM sont souvent reprises à cette occasion non seulement par la presse spécialisée mais aussi par la presse nationale généraliste. Enfin, les travaux de l'OFPM font aussi l'objet de présentations lors de formations, séminaires et colloques : c'est le cas notamment des entretiens de l'observatoire, qui ont lieu chaque année durant le salon international de l'agriculture (ces entretiens ont été reportés pour 2021 en raison du contexte sanitaire).

Données clés

Auteur : [M. Sylvain Templier](#)

Circonscription : Haute-Marne (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37159

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : [Agriculture et alimentation](#)

Ministère attributaire : [Agriculture et alimentation](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 mars 2021](#), page 2195

Réponse publiée au JO le : [8 juin 2021](#), page 4704